

# DIAMANTAIRES - POLITIQUES

## Les liaisons dangereuses

**Depuis dix ans, le lobby diamantaire profite de ses relais politiques pour modifier la législation en sa faveur. Objectifs ? Atténuer les effets des affaires de fraude et contrer la concurrence fiscale internationale. Plongée au cœur d'une sulfureuse collusion.**

Par **Olivier Mouton**

# U

ne vingtaine de diamants en provenance des Emirats arabes unis scintillent sur le bureau. Le regard vif à travers la loupe, le geste assuré, un expert évalue ces pierres brutes. Dans quelques minutes, toutes les certifications seront en ordre, cachets faisant foi. « Il y en a pour 4 millions de dollars. » Au cœur du bâtiment ultrasécurisé de l'Antwerp World Diamond Centre (AWDC), dans la rue principale du quartier diamantaire de la métropole, 250 millions de dollars de diamants transitent chaque jour entre les mains de dix-huit spécialistes délégués par le ministère de l'Economie pour garantir l'intégrité de ces bijoux.

« Nous sommes, sans aucun doute, le secteur le plus contrôlé dans ce pays », insistent les responsables de l'AWDC, la coupole qui représente les entreprises du secteur et collabore avec les autorités pour garantir un business éthique. Sur chacun des paquets importés ou exportés, un certificat assure que les diamants sont conformes au processus de Kimberley. Depuis 2003, en effet, 81 pays se sont engagés dans une lutte acharnée contre les « diamants du sang », ces trésors vendus à bas prix par les rebelles africains pour financer leur guérilla. « Anvers est à la pointe dans ce combat pour un commerce éthique », s'enorgueillit Ludo Van Campenhout (N-VA), échevin du Diamant à Anvers.

Cela n'empêche pourtant pas le Square Mile, comme on surnomme le quartier, de traîner depuis une quinzaine

d'années une réputation sulfureuse. Les affaires de fraudes fiscales et de blanchiment de ces diamants sales se sont multipliées à la Une de l'actualité, de l'affaire Monstrey à Omega Diamonds jusqu'aux derniers soubresauts de Swiss-Leaks avec ces comptes secrets découverts chez HSBC à Genève : sur 3 002 Belges recensés sur ces listings, 916 sont des diamantaires. « Cela démontre qu'il ne s'agit pas d'une fraude limitée, mais bien d'une fraude quasi généralisée », martèle Salvatore Di Rosa, coauteur du livre *Zwarte diamant* (éd. Van Halewyck), qui s'apparente à un réquisitoire en règle contre les comportements frauduleux du secteur.

Le tout a jeté un coup de projecteur sur la face sombre de ce secteur stratégique, qui représente 5 % des exportations belges. Mais a également mis en évidence les relations troubles entre le lobby diamantaire et le monde politique. Un roman noir fait d'intrigues, de réalités sordides et de fantasmes idéologiques.

### L'échec d'une loi taillée pour le diamant

La fraude diamantaire a des aspects ignobles. Des retraités anversois ont été recrutés, moyennant rémunération, pour transporter des diamants de contrebande dans leur

••• anus ou leur vagin... Octobre 2005. A l'initiative du juge d'instruction anversois Peter Van Calster, Raymond Monstrey et quatre de ses collaborateurs sont arrêtés et inculpés pour association de malfaiteurs, fraude, faux, blanchiment... L'homme dirige Monstrey Worldwide Services, spécialisée dans le transport de diamants et située au cœur du Square Mile. Très vite, il apparaît que l'entreprise avait mis en place un circuit alternatif profitant de failles dans les services douaniers pour trafiquer des diamants sales, meilleur marché, permettant de larges bénéfices non déclarés. L'affaire fait écho à un autre trafic, plus ciblé, organisé par René Zaidman et son fils, qui seront condamnés à cinq ans de prison en 2007. Plus de 300 diamantaires auraient profité des services de Monstrey, dont le leader du marché, Rosy Blue, de l'Indien Dilip Mehta. Montant estimé de la fraude : 800 millions d'euros. En guise de caution, le juge Van Calster fait saisir des diamants pour un montant de 65 millions. Anvers est sous le choc.

Dans les travées du Parlement, le sujet devient l'objet de caucus discrets tandis que l'instruction se poursuit. Trois ans plus tard, à l'été 2008, une proposition de loi fait son apparition à l'initiative du député CD&V Servais Verherstraeten. « C'était soi-disant un texte écrit par des professeurs d'université que l'on me demandait de cosigner, se souvient Stefaan Van Hecke, député Groen. Nous avons pris le temps de l'étudier et nous avons refusé. Cette proposition était en réalité rédigée sur mesure pour le secteur diamantaire anversois, précisément afin d'éviter que les juges d'instruction ne puissent saisir des diamants en guise de garantie dans des affaires de fraude. » Plusieurs députés, et non des moindres, n'ont pas les mêmes scrupules : le texte est signé par Bart De Wever (N-VA, alors en cartel avec le CD&V pour quelques mois encore), Ludo Van Campenhout (alors encore Open VLD, avant son transfert

à la N-VA), Renaat Landuyt (SP.A), Melchior Wathelet (CDH) et Marie-Christine Marghem (actuelle ministre MR de l'Energie). « C'était une loi générale, applicable dans tous les secteurs, afin d'éviter ces saisies qui immobilisent des marchandises et sont susceptibles de provoquer des faillites inutiles », défend Ludo Van Campenhout. « Il est possible que certains parlementaires aient été trompés, le secteur diamantaire n'apparaissant pas dans le texte », défend un parlementaire. Dans la majorité fédérale, seul le PS s'abstient alors de souscrire à ce texte.

Après un tollé de la magistrature, qui voit d'un très mauvais œil les pouvoirs du juge d'instruction réduits de la

sorte, et un avis très critique du Conseil d'Etat, la proposition est finalement abandonnée le 6 avril 2010. « Heureusement », soupire Stefaan Van Hecke.

### Un forum du diamant au Parlement

Quelques mois plus tard, l'activité parlementaire en faveur d'un secteur malmené par les affaires et réellement fragilisé par la concurrence mondiale, prend une autre forme. Le 20 décembre 2010, un e-mail est envoyé à tous les parlementaires pour les inviter à devenir membre d'un club du diamant, groupement purement informel. Le courrier est signé par le président du club, Jan Jambon, député N-VA et actuel vice-Premier ministre, ainsi que par les vice-présidents Servais Verherstraeten (CD&V) et Willem-Frederik Schiltz (Open VLD), dont le père Hugo Schiltz, ancien patron de la Volksunie, était déjà très proche des milieux diamantaires.

« J'ai été invité comme tous les autres à devenir membre de ce forum du diamant, se souvient Stefaan Van Hecke.

L'objectif était de défendre les intérêts d'un secteur important pour Anvers et la Belgique. En soi, ce souci peut se comprendre. Là où cela devient problématique, c'est quand cela interfère dans le processus législatif. J'ai répondu négativement, comme tous ceux de mon groupe parlementaire, et j'ai transmis la lettre aux médias. Après, je n'en ai plus jamais entendu parler mais c'est normal, puisque j'avais refusé d'en être membre. Peut-être ont-ils aussi compris qu'ils avaient commis une erreur ? Mais il ne faut pas être naïf : ce lobby existe. »

Visiblement, il n'aime plus apparaître au grand jour. Invité par Le Vif/L'Express à s'expliquer sur cette intense activité parlementaire au service du secteur, Servais Verherstraeten, aujourd'hui chef de groupe CD&V à la Chambre, s'est refusé à tout commentaire. « Pour lui, c'est un dossier clos, de l'histoire passée », nous a signifié son attaché parlementaire. Contacté, Jan Jambon n'a pas répondu, lui non plus. Quant à Willem-Frederik Schiltz, il a subitement annulé le rendez-vous qu'il nous avait fixé pour raisons privées avant de se dérober, précisant que « ce forum n'est plus actif depuis quelque temps ». Ludo Van Campenhout, lui, défend la démarche : « Il est quand même normal que des élus anversois se mobilisent en faveur d'un secteur à ce point vital, ne pas le faire aurait été une faute. De tels groupes informels existent pour d'autres secteurs économiques, songeons à la bière ou à l'agriculture, par exemple. »

S'il ne s'exprime plus en tant que tel, le club du diamant continue pourtant à faire parler de lui. Le 15 février dernier, John Crombez, ancien secrétaire d'Etat SP.A à la Lutte contre la fraude, a stigmatisé le « club du diamant autour de De Wever » pour dénoncer le manque de fermeté de l'actuelle secrétaire d'Etat, Elke Sleurs (N-VA). « Inacceptable », a réagi le CEO de l'AWDC, Ari Epstein. « C'était une manière aisée pour lui de se profiler à gauche dans la lutte interne pour la présidence du SP.A, mais derrière ce slogan, il n'y a rien », estime-t-on en outre dans les milieux diamantaires. Une analyse... reprise mot pour mot à la N-VA.

### La transaction pénale, faite sur mesure

Le lobby forcené des diamantaires finira pourtant par payer, en profitant du chaos engendré par la plus longue crise politique de l'histoire du pays. En février 2011, le gouvernement d'Yves Leterme (CD&V) est en affaires courantes. La commission parlementaire des Finances débat d'une proposition relative à la levée du secret bancaire chère aux socialistes, en profitant de la relative liberté laissée aux députés en raison du blocage de l'exécutif. Le 2 mars, à la surprise de l'opposition, un amendement substantiel de 18 pages est déposé par le CD&V Servais Verherstraeten, encore lui, en compagnie de ses collègues de parti Sonja Becq et Raf Terwingen. Ob-

jectif? Introduire dans le droit belge la notion de transaction pénale, permettant à un inculpé de négociier discrètement avec le parquet une amende lui permettant d'échapper à un procès public. Pour ses partisans, c'est une manière de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat et de désengorger les tribunaux d'affaires qui s'éternissent jusqu'à ne jamais aboutir. Pour ses détracteurs, c'est la porte ouverte à une justice de classe, seuls les riches pouvant « acheter » leur procès.

« J'ai à tout le moins signalé que cette modification du Code d'instruction criminelle ne devait pas être débattue en commission des Finances, mais bien dans celle de la Justice, rappelle le député SP.A Dirk Van der Maelen. Mais il y avait visiblement un sentiment d'urgence... » « Ce texte n'est pas né par hasard, c'était la copie conforme d'un texte rédigé par le lobby diamantaire, indique Stefaan Van Hecke. Seules les références au secteur avaient été biffées. » Les noms de Raf Verstraeten, professeur réputé à la KUL, et de l'avocat Axel Haelterman, sont cités à plusieurs sources, non démenties. « Raf Verstraeten avait fait des expériences de transaction

pénale à l'étranger sa spécialité, il était tout à fait légitime qu'on le consulte », dit-on à bonne source universitaire.

Le vote de ce texte tombe à point nommé pour les dirigeants d'Omega Diamonds, poursuivis en justice pour une fraude estimée à 2,2 milliards d'euros. Entre 2003 et 2008, ils sont accusés d'avoir importé, en toute discrétion, des diamants sales en provenance du Congo-Kinshasa et de l'Angola où des rébellions font rage, via les paradis fiscaux de Dubaï et Genève, faux certificats à l'appui. L'affaire se clôturera en mai 2003 par une amende record de 160 millions d'euros versées à l'Inspection spéciale des impôts. « Le secteur diamantaire était sans aucun doute l'une des deux sources à l'origine de cette loi, note un autre parlementaire. L'autre, au même moment, c'était l'affaire Chodiev... » Le milliardaire kazakh aurait bénéficié de pressions exercées par le président français Nicolas Sarkozy sur le Parlement belge via le sénateur MR Armand De Decker, une affaire qui a fait ●●●

●●● grand bruit ces dernières semaines. Dès juin 2012, dans un rapport au Parlement, la ministre de la Justice, l'Anversoise Annemie Turtelboom (Open VLD), avait confirmé que les premières transactions pénales concernaient les

diamantaires et Chodiev.

« Il s'agissait, là aussi, d'une loi générique, contredit Ludo Van Campenhout. Si je ne me trompe pas, les premières transactions pénales ont d'ailleurs eu lieu dans les secteurs de la construction et de la bière. Ce n'est par ailleurs pas anormal de travailler avec des avocats pour confectionner une loi. Je ne suis moi-même pas juriste. Mais à la fin de la journée, c'est le parlementaire qui décide s'il vote ou pas. C'est aussi simple que cela. »

L'histoire n'est toutefois pas finie : le 5 janvier 2015, David Renous, un ancien employé d'Omega Diamonds devenu la « taupe » à l'origine des révélations concernant cette société, a annoncé qu'il se pourvoyait en cassation contre cette transaction pénale.

L'attitude musclée de Peter Van Calster, qui veut traîner les diamantaires devant les tribunaux, dérange par ailleurs jusqu'au sein du parquet d'Anvers, où s'ouvre une guerre des magistrats qui l'obligera, en 2012, à faire un pas de côté. Ce conflit se prolonge jusqu'à aujourd'hui : le 20 mars dernier, un commissaire de la police judiciaire d'Anvers a été arrêté et inculpé de blanchiment dans l'affaire Monstrey après que l'on ait retrouvé des diamants et de l'or à son domicile.

### La « taxe carats » est passée, elle reviendra

Le Diamantclub fait encore parler de lui en avril 2014. Koen Geens, alors ministre CD&V des Finances, propose de travailler à une fiscalité particulière pour le secteur du diamant. Jan Jambon applaudit des deux mains, bien qu'étant encore dans l'opposition à la Chambre. « Le secteur du diamant apporte une haute valeur ajoutée et beaucoup d'emplois, nous voulons qu'il les maintienne en Flandre », plaide-t-il. Tandis qu'approche la fin de la législature, une coalition alternative de droite se dessine sur le sujet... précisément celle qui domine la Flandre depuis les élections du 25 mai 2014: N-VA, CD&V et Open VLD. « C'est un nouveau cadeau du Diamantclub au secteur », s'indigne Stefaan Van Hecke. Johan Crombez, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude, s'y oppose mais des collègues de son parti, dont Johan Vande Lanotte, tempèrent ses ardeurs.

L'idée de cette « taxe carats », comme elle est rapidement baptisée par la presse flamande ? Remplacer l'impôt des sociétés pour le secteur, par essence aléatoire, par une taxe sur le chiffre d'affaires afin de garantir « transparence et

stabilité ». Le projet est... une copie quasi conforme du Masterplan présenté en 2012 par l'AWDC. Et si le ministre Koen Geens décide finalement de ne pas aller jusqu'au bout, c'est en raison d'une contrainte: une telle mesure risquerait d'être perçue par la Commission européenne comme une aide d'Etat interdite à ce secteur.

Avec l'actuelle majorité de centre-droit au gouvernement fédéral, le projet risque de revenir sur la table, sous une autre forme. Mi-septembre 2014, en pleine négociation, Bart De Wever, bourgmestre d'Anvers et patron de la N-VA, avait annoncé que les futurs partenaires planchaient sur des mesures en faveur du secteur. « Si je ne me trompe pas, cela se trouve dans l'accord de majorité, acquiesce son échevin Ludo Van Campenhout. Ce serait une bonne chose. Le secteur a besoin de stabilité et de clarté. En tant que libéral, je pense que les gens sont éthiques si l'échelle fiscale est éthique. Si on paie un impôt raisonnable, on est prêt à le payer. Même chose avec la taxe carats. Nous voulons un impôt raisonnable. »

Une déclaration qui fait écho à ces propos tenus par Didier Reynders, vice-Premier ministre MR, en marge de l'interview accordée la semaine dernière au Vif/L'Express: « J'ai toujours été convaincu, et je le suis toujours, que l'on doit baisser la pression fiscale. C'est un des moyens de lutter contre la fraude. Si on diminue les taux, certains trouveront normal de payer un impôt. Par ailleurs, il faut permettre à ceux qui ont dissimulé des revenus ou qui ont fraudé de se régulariser. Les dernières DLU ont rapporté plus que les montants que l'on cite sur l'affaire HSBC. »

### **Le fantôme de HSBC**

HSBC. Le fantôme de la banque plane sur le Square Mile. « Il est quand même normal que ce commerce complètement globalisé fasse appel aux services d'une banque globale », souligne-t-on dans les milieux diamantaires. La Belgique, par la voix du ministre des Finances Johan Van Overtveldt (N-VA), a enfin décidé, le 11 mars de se porter partie civile dans ce nouvel épisode du dossier SwissLeaks. « Ce faisant, notre pays sera sans doute obligé de choisir les dossiers sur lesquels il enverra des commissions rogatoires sur place, parce que c'est très lourd, analyse, suspicieux, le député SP.A Dirk Van der Maelen. Alors qu'il aurait suffi de voter un texte en souffrance au Parlement qui permette davantage d'échanges d'informations avec la Suisse. »

« Le grand problème du secteur, c'est la perception négative que l'on en a, conclut Ludo Van Campenhout. Les diamants frappent l'imaginaire parce qu'ils incarnent le luxe, le brillant dans tous les sens du terme, le glamour... Dès lors, toute une mythologie négative l'entoure. Mais

ce n'est qu'un secteur comme tant d'autres en Belgique, pour lequel nous devons rester vigilants. Anvers représente toujours 85 % du marché mondial des bijoux et 50 % des diamants taillés. Mais si vous êtes éthiquement corrects et fiscalement irréprochables, vous risquez de devenir moins concurrentiels. »

Au siège de l'AWDC, la porte-parole Margaux Donckier, qui n'est autre... que l'ancienne porte-parole de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, affirme combien la nouvelle génération de diamantaires se distancie aujourd'hui des pratiques parfois très contestables de la décennie passée. Regrettant le ton souvent acerbe des médias, elle conclut, tandis que les colis de diamants protégés par Brink's entrent et sortent du bâtiment: « Nous faisons un travail de lobby, comme toutes les autres organisations sectorielles. Rien de plus. » • O.M.

### **DAVE SINARDET:**

#### **« IL Y A DE QUOI SE POSER DES QUESTIONS »**

**P**olitologue à la VUB, l'Anversois Dave Sinardet est interloqué par les liens à ce point visibles entre le monde politique et le secteur diamantaire depuis dix ans. « Le lobbying est une réalité qui joue à la rue de la Loi. Mais ici, c'est bien plus visible que dans d'autres cas. On peut légitimement se poser des questions, se demander si cela n'a pas été trop loin, surtout en ce qui concerne la loi sur la transaction pénale. Tout d'abord, il y a un risque réel de rupture d'équité, d'introduction d'une justice de classe. Ensuite, les parlementaires doivent se soucier de l'intérêt général. Ici, il semble qu'ils aient privilégié un intérêt particulier avec un texte écrit sur mesure. Si des avocats sont intervenus, on peut même parler de conflit d'intérêts. Enfin, il n'y a pas eu débat démocratique, ce texte important a été adopté en urgence, qui plus est sous un gouvernement en affaires courantes. La création d'un Diamantclub au sein du Parlement interpelle également. Est-ce une bonne idée que des politiques se réunissent au Parlement pour défendre un secteur spécifique? On peut se dire que cela a le mérite de la transparence, mais cela se heurte aussi à un principe d'égalité dans l'examen des lois. C'est à tout le moins un cas d'école, cela montre que pas mal de choses, dans le processus de décision politique, se décident en coulisses, loin de l'attention médiatique. » • O.M.

# Des socialistes... aux nationalistes

**Après le traumatisme de la Shoah, les diamantaires juifs ont été ramenés à Anvers et protégés par les socialistes, alors que des flamingants avaient pris leur place. Septante ans après, ils ont surmonté leur traumatisme pour nouer un dialogue pragmatique avec la N-VA.** *Par Olivier Mouton*

**F**in des années 1930. Le climat international se dégrade sous les coups de boutoir du régime nazi. A Anvers, quelque 50 000 Juifs tremblent. Accueillis dans cette ville portuaire synonyme de tolérance après avoir fui les exactions vécues aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles en Espagne et au Portugal, puis les pogroms de la fin du xix<sup>e</sup> siècle en Europe de l'Est, ils voient revenir les jours sombres. Et se préparent à fuir, emportant avec eux ce commerce qui fait désormais leur richesse : la vente des diamants.

## L'intervention de Camille Huysmans

« Avant la Seconde Guerre mondiale, le bourgmestre socialiste d'Anvers Camille Huysmans avait déjà compris l'importance que revêtait le nombre important de travailleurs de ce secteur, raconte l'historien Eric Laureys, auteur d'une thèse faisant référence sur les diamantaires pendant le conflit. Ils étaient entre 25 000 et 30 000 à l'époque. C'est d'ailleurs pour les défendre qu'Huysmans avait quitté son fief du Limbourg pour s'installer dans la métropole. Il avait un intérêt évident pour la multiculturalité. » L'homme met littéralement la main sur les ouvriers du diamant par l'entremise d'un syndicat socialiste disposant d'un quasi-monopole.

Au début du xx<sup>e</sup> siècle, le diamant brut est surtout contrôlé par les grandes familles juives installées à Londres, qui s'approvisionnent dans les mines d'Afrique du Sud. En 1926, le tout-puissant Ernest Oppenheimer, qui vient de prendre la tête de l'entreprise sud-africaine De Beers, obtient de la Belgique la distribution du diamant congolais, le Congo étant devenu en quelques années le premier producteur au monde. Monnaie d'échange : Anvers doit être confortée comme le centre de commerce numéro un. « Camille Huysmans offre aux diamantaires anversoises la paix sociale parmi ces ouvriers bien syndiqués, réunis dans de

grands ateliers, contre un traitement privilégié, prolonge Eric Laureys. En résumé : Londres privilégie Anvers, qui privilégie les ouvriers socialistes. »

Au même moment, dans la Campine, d'autres ouvriers diamantaires, souvent illégaux, profitent de cette manne que constituent les pierres précieuses. Ce sont en général des fermiers qui travaillent dans leur arrière-boutique avec leur fille et leur beau-fils, surtout en hiver quand il n'y a pas grand-chose à faire avec la terre. Hypercatholiques, ils s'opposent à cette mainmise socialiste et réclament une fourniture immédiate du Congo aux travailleurs belges. Des relents d'antisémitisme naissent dans les campagnes dans les années 1930 en même temps que les idées de l'Ordre nouveau, du national-socialisme et du nationalisme flamand radical incarné notamment par le VNV (Vlaams Nationaal Verbond).

« C'est un antisémitisme opportuniste, précise Eric Laureys, je ne sais pas s'il est très idéologique. Toujours est-il que quand les Allemands ont envahi la Belgique, ces Campinois ont fait le choix des nazis et se sont empressés de prendre les positions des Juifs qui avaient fui Anvers. Certains ont peut-être agi naïvement et sans être conscients de la gravité de ce qu'ils faisaient. Mais ce n'était même pas caché, c'était très clair. » Y avait-il un lien structurel avec le nationalisme flamand et la collaboration ? « En tant qu'historien, je ne suis pas témoin de liens entre le nationalisme flamand organisé et ces travailleurs. Ils étaient flamingants, oui, certainement. Ils étaient antisémites, dans certains cas, oui, certainement. Mais je ne sais pas s'il existait une structure nationaliste flamande, même si des historiens flamands ont démontré depuis que la collaboration flamande n'était pas naïve. Ils savaient très bien ce qu'ils faisaient. »

A la fin de la guerre, Camille Huysmans en personne se rend à Londres pour convaincre les diamantaires juifs de revenir. Certains acceptent, d'autres se méfient en raison des exactions de la guerre auxquelles ont collaboré les autorités. « Les Campinois se sont enrichis malgré l'épuration d'après-guerre, enchaîne l'historien. Ils avaient pignon sur rue et se sont retrouvés dans un syndicat patronal, le SDB, au caractère très flamand. C'est très difficile de faire parler les diamantaires sur ce sujet-là parce que l'industrie veut afficher une solidarité à toute épreuve. Mais il y avait bel et bien de l'antisémitisme d'un côté, et de la méfiance à l'égard du nationalisme flamand de l'autre. Fondamentalement, depuis ces événements, je ne crois pas que le Juif anversoise fasse confiance en quoi que ce soit au Mouvement nationaliste flamand. Mais quand les intérêts du secteur sont en jeu, on s'adapte... »

## La réconciliation avec les nationalistes

Lorsque Bart De Wever arrive à la tête de l'hôtel de ville, en 2012, cette méfiance reste vive. « D'autant que tout le

monde était encore choqué par les critiques acerbes que le président de la N-VA avaient adressées à son prédécesseur, Patrick Janssens, lorsqu'il avait présenté ses excuses au nom de la Ville à la communauté juive pour les exactions commises durant la guerre », rappelle Dave Sinardet, politologue à la VUB.

Le nouveau bourgmestre sait toutefois combien le lien avec le secteur diamantaire est stratégique s'il veut présider aux destinées de la ville. Ce n'est pas pour rien qu'en septembre 2011, il débauche le libéral Ludo Van Campenhout, expert de la culture juive, longtemps en charge du secteur diamantaire, d'abord en tant que chef de cabinet du baron Leo Delwaide, ensuite en tant qu'échevin lui-même. « J'ai changé de parti en raison d'un conflit avec l'Open VLD sur sa vision du projet de contournement d'Anvers, mais aussi parce que la N-VA a un profil bien plus libéral, explique Ludo Van Campenhout. Le diamant n'avait rien à voir là-dedans. Mais il est évident que pour la N-VA, j'étais *un* lien, pas le seul, avec le secteur du diamant et la communauté juive. Pour éliminer des perceptions du passé, notamment. Mais la communauté juive est intelligente et pragmatique, elle a bien vu que la N-VA était un parti ouvert et démocratique. »

Si le rapprochement entre les diamantaires et les nationalistes s'est déroulé sans trop de soucis, c'est aussi parce que les temps ont changé. La N-VA a fortement mis l'accent sur son programme socio-économique très libéral et est un allié du secteur sur le plan fiscal. « Bart De Wever a aussi marqué des points en insistant sur la nécessité impérieuse de protéger les Juifs par des paras », appuie Dave Sinardet. A Anvers circule même le sentiment que N-VA et Juifs se sont retrouvés dans la lutte contre un ennemi commun : l'islamisme radical.

Enfin, le profil même du secteur diamantaire anversoïse a profondément changé. Il n'y a plus d'ateliers de taille comme avant, juste des vitrines commerciales : le secteur n'occupe plus que 6 000 emplois directs selon l'aveu même de l'Antwerp World Diamond Centre, 2 500 selon certaines sources indépendantes. Et le secteur est désormais globalisé, dominé depuis vingt ans par une large majorité d'Indiens. ●